

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION N° B.2023-32

ENGAGEMENT DU PARC NATUREL REGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN DANS L'APPEL A PROJET « HORIZON EUROPE – MISSION CLIMA_01-06 » RELATIF AUX SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE POUR LA RESILIENCE DES TERRITOIRES FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Date de la convocation
18/04/23

Le 25 avril 2023 à 14h, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			X		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		R. NICOUX	X		
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		P. BRUGERE	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun		2		2	4

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine			X		
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte		B. POUYAUD	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun		1	2		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun		4			4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément					
	HORNEBECK Catherine		JP BOSDEVIGIE	X		
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick	X				
	SALVIAT Gérard		S. SAVIGNAC	X		
87	LAHAYE Françoise	X				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun		3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes		7	2		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)



CODE PROJET 3205 Horizon Europe

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales

Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

Mesure 4 : Restaurer ou conforter les continuités écologiques

Mesure 5 : Intégrer des pratiques favorables aux espèces sensibles dans la gestion de la nature « ordinaire »

Mesure 6 : Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables en particulier les SIEM

Orientation 3 : Améliorer la gestion partagée de l'eau

Mesure 13 : Améliorer la connaissance et suivre la qualité des eaux et des milieux aquatiques

Mesure 14 : Atteindre le bon état écologique des cours d'eau et des milieux associés

Mesure 15 : Préserver la qualité des eaux

Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation 7 : Transmettre les savoirs du territoire

Mesure 32 : Concevoir un programme éducatif territorial

Mesure 34 : Concourir à la formation des acteurs du territoire

Hors contrat de Parc 2023-2026

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant :

- La Charte 2018-2033, et notamment les mesures 4, 5, 6, 13, 14, 15 et 17 ;
- Les objectifs contractuels des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques initiés et coordonnés par le PNR de Millevaches en Limousin ;
- L'implication du PNR de Millevaches en Limousin dans la préservation des milieux aquatiques au travers des différents contrats territoriaux ;
- L'historique d'animation et de coordination des missions en faveur des milieux aquatiques sur les différents bassins hydrographiques du Parc ;
- La rapide accélération des pressions sur la ressource en eau liées aux dérèglements climatiques.

Contexte :

L'appel à projet « Horizon Europe – Mission Clima_01-06 » lancé fin 2022 a pour objectif de mobiliser, parmi les pays membres, des opérateurs volontaires pour mettre en œuvre des Solutions Fondées sur la Nature (SFN) pour la résilience des territoires face aux changements climatiques. L'ambition de cet appel à projet est de créer des références sur des projets d'aménagement ou des modes de gestion répliquables en faveur de l'adaptation au dérèglement climatique. Au-delà de la

réplicabilité des réussites, l'Europe vise à moduler les politiques territoriales de gestion des espaces par le prisme de la Nature. En ce sens, les projets soutenus par les Régions administratives ont des chances accrues d'être lauréats de l'appel à projet.

Un budget de l'ordre d'un million d'euros sur cinq ans est alloué aux démonstrateurs territoriaux qui bénéficient d'un financement à 100 % par l'Union Européenne tant sur le fonctionnement que sur l'investissement. A l'échelle de l'Europe, un budget d'une quinzaine de millions d'euros est réservé.

Cet appel à projet s'inscrit pleinement dans la stratégie globale du Contrat Territorial de la Vienne Amont, Sources en Action (co-coordonné par le PNRML et l'EPTB Vienne) et il permet la mise en œuvre d'actions pour répondre des objectifs du contrat. Afin de conserver la stratégie multi-partenaire du contrat Sources en action, la réponse à l'appel à projet européen est un engagement commun avec l'Office International de l'Eau (OIEau) coordonnateur général d'une quinzaine de projets (portés par un consortium de 43 acteurs) sur les 5 grandes zones biogéographiques de l'Europe, l'EPTB Vienne (coordonateur technique et administratif du projet) et l'EPAGE Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV, bénéficiaire) et le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNRML, bénéficiaire). En amont de l'étude à une candidature à l'appel à projet, des discussions dans les instances de gouvernances de Sources en action ont été portées sous l'égide des coordonnateurs (l'EPTB Vienne et le PNRML). Parmi les structures porteuses d'actions au sein de l'organisation propre à Sources en action, seul l'EPAGE du SABV, en plus des coordonnateurs, est apparu en capacité de répondre d'une candidature sur des délais contraints et en capacité structurelle de porter des projets d'envergure. En ce sens, le PNRML, l'EPTB Vienne et le SABV forment le consortium d'acteurs locaux, au sein d'un consortium international.

Cet appel à projet est apparu comme un outil de restructuration des acteurs et des ambitions qui ont fait la réputation du contrat Sources en action, ce à la veille de la reconduction du programme (3^{ème} mouture) à l'horizon du début d'année 2024 pour une période de 6 ans.

Description du projet :

Dans ce contexte, le projet consiste à proposer des actions d'adaptation au dérèglement climatique s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature ciblées dans le contrat « Sources en Action », portant des objectifs de restauration et de gestion des milieux aquatiques. Il s'agirait en particulier d'actions relatives à :

- La restauration de zones humides (bouchage de drains notamment) dégradées comme réservoir d'eau (et de carbone) ;
- La restauration de la continuité écologique en ciblant les plans d'eau et leurs effets sur l'hydrologie des cours d'eau ;
- La restauration de ripisylves pour l'effet de protection thermique qu'elles génèrent (moindre évaporation, moindre effets biologiques néfastes) ;
- Le désenrésinement (défriche) en zones alluviales (ripisylve et zones humides), combiné si possible à des désenrésinements / diversifications de parcelles mono spécifiques d'interfluves qui influencent la recharge en eau des zones humides.

En parallèle, d'importants moyens doivent être déployés pour mesurer les effets des travaux en termes d'atténuations ou d'adaptations au changement climatique. Pour ne citer qu'un exemple d'effet à mesurer, l'exemple d'un désenrésinement sur zone humide nécessite de mesurer le bilan carbone issu du devenir des bois au regard de l'effet de captation ou du maintien d'un stock carbone dans le sol de la zone humide pour mettre en relief de la capacité restaurée de stockage d'eau dans ce même sol (et la réponse de ce stock pour le maintien d'un débit d'étiage par exemple et les usages aval ou locaux). Pour répondre de ce niveau d'évaluation des moyens matériels sont nécessaires (piézomètre automatiques, débitmètres, ...). Un conventionnement de groupement de commandes entre le PNRML, l'EPTB Vienne et le SABV est à l'étude.

L'appel à projet doit prévoir une programmation sur 5 ans, en privilégiant les interventions de terrains (travaux) sur les 2 premières années et des opérations de suivis, d'évaluation, de communications, d'études de reproductibilités sur les 3 dernières années. Un tel dispositif nécessite

cependant d'organiser les opérations de suivis en amont des travaux pour s'enrichir de données avant interventions de terrain pour une approche comparatives et évolutives.

Ces interventions nécessiteront une maîtrise foncière. Pour limiter les délais de transaction foncière, des partenariats avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine (CEN NA) et l'Office National des Forêts (ONF), tous deux maîtres d'ouvrages du contrat « Sources en Action », sont à l'étude pour orienter les interventions sur des terrains détenus ou gérés par ces partenaires. L'action en terrains privés n'est cependant pas exclue. Les maîtrises d'ouvrage du PNRML, tout comme celles de l'EPTB Vienne et du SABV, nécessiteront des conventions de délégations de maîtrises d'ouvrage ou de mise à disposition des terrains sur la durée des travaux.

La mise en œuvre du programme nécessite des moyens humains adaptés, estimés à 1,6 ETP cumulés entre les 3 structures partenaires :

- 1,1 ETP/an sur 5 ans pour l'EPTB Vienne incluant le temps de coordination technique et administratif du projet local (1 recrutement prévu)
- 0,4 ETP/an sur 5 ans pour le PNRML fixé dans la limite d'une organisation soutenable sans recrutement et sans mettre en péril les programmes en cours
- 0,1 ETP/an sur 5 ans pour le SABV (sans recrutement)

Le budget de programmation de travaux et de suivis des opérations sur les 5 ans est, d'une part, proposé sur la capacité des moyens humains des différentes structures, sur le niveau de coopération avec les gestionnaires fonciers privilégiés (ONF et CEN NA), sur les niveaux de connaissances et des diagnostics de terrains issus des 25 structures opératrices du contrat Sources en action.

La programmation de travaux spécifiques au PNRML vise une suppression de plans d'eau, sans usage ni valorisation, dont la position sur le bassin hydrographique est réputée particulièrement néfaste aux milieux aval, et particulièrement exposés à une forte évaporation (grande surface, faible profondeur, peu ombragé, ...). Un potentiel de 8 ha de désenrésinement sur zones humides en forêt domaniale a été identifié. Il s'agit d'un potentiel de travaux inscrits en maîtrise d'ouvrage de l'ONF dans le cadre du contrat Sources en action 2017-2021 qui n'avait pu être réalisé pour des raisons budgétaires. Des opérations d'enlèvement de drains souterrains et de bouchage de drains de surfaces en zones humides sont à l'étude auprès des services du CEN NA. Des potentialités auprès d'autres propriétaires privés existent sur le périmètre d'intervention ciblé.

Le budget spécifique à la programmation propre au PNRML et le plan de financement associé sur la période de 5 ans à venir sont les suivants :

Désignation des actions	Détails des actions	Dépenses sur 5 ans	Recettes (Europe)	
			%	€
Animation du projet	0,4 ETP (soit 85 jours) /an	80 000	100%	80 000
	Trajet pour réunion/voyage	5 000	100%	5 000
Sous total Animation		85 000	100%	85 000
Travaux		147 000	100%	147 000
Evaluation et suivi (dont achat de matériels)		40 000	100%	40 000
Communication		10 000	100%	10 000
Sous total actions opérationnelles		197 000	100%	197 000
Coûts directs et indirects du projet (frais de structures, frais de missions, consommables, ...) 25% du budget		70 500	100%	70 500
Total		352 500	100%	352 500

Le budget 2023 associé au démarrage du projet (prévision pour septembre 2023) et son plan de financement sont les suivants :

Désignation des actions	Dépenses	Recettes (Europe)	
		%	€
Animation (0,4 ETP sur la période sept/déc. 2023)	5 600 €	100%	5 600 €
Acquisition de matériels (piézomètres, débitmètres,...)	20 000 €	100%	20 000 €
Prestations de travaux	47 000 €	100%	47 000 €
Frais de structure et de mission (forfait de 25%)	18 150 €	100%	18 150 €
Total	90 750 €	100%	90 750 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau syndical :

- De valider la participation du PNRML à l'appel à projet Horizon Europe – Mission Clima_01-06 ;
- De valider la programmation d'actions sur la période 2023 – 2028 et son plan de financement global ;
- De valider la programmation d'actions 2023 et son plan de financement ;
- De confier à l'EPTB Vienne la supervision administrative du projet par conventionnement visant notamment les conditions de reversement des subventions allouées au consortium local ;
- D'autoriser le Président à :
 - o Signer tous les documents concernant les partenariats locaux auprès de l'EPTB Vienne, du SABV, de l'ONF et du CEN NA ;
 - o Signer le Grant Agreement (accord de subvention entre l'Europe et le bénéficiaire) ;
 - o Signer le Consortium Agreement (accord de partenariat entre tous les porteurs de projets européens) ;
 - o Solliciter des financements auprès de l'Union Européenne (via l'EPTB Vienne) ;
 - o D'autoriser le démarrage des actions et la mise en œuvre de toutes les démarches liées aux actions ;
 - o Engager les procédures de commandes publiques permettant la réalisation des présentes actions, et signer tous les documents correspondants ;
 - o Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente prestation et à engager les dépenses correspondantes ;
 - o Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente action ;
 - o Prendre toute décision concernant cette opération ;

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget des exercices concernés, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De valider la participation du PNRML à l'appel à projet Horizon Europe – Mission Clima_01-06 ;
 - De valider la programmation d'actions sur la période 2023 – 2028 et son plan de financement global ;
 - De valider la programmation d'actions 2023 et son plan de financement ;
 - De confier à l'EPTB Vienne la supervision administrative du projet par conventionnement visant fixant notamment les conditions de reversement des subventions allouées au consortium local ;
 - D'autoriser le Président à :
 - o Signer tous les documents concernant les partenariats locaux auprès de l'EPTB Vienne, du SABV, de l'ONF et du CEN NA ;
 - o Signer le Grant Agreement (accord de subvention entre l'Europe et le bénéficiaire) ;
 - o Signer le Consortium Agreement (accord de partenariat entre tous les porteurs de projets européens) ;
 - o Solliciter des financements auprès de l'Union Européenne (via l'EPTB Vienne) ;
 - o D'autoriser le démarrage des actions et la mise en œuvre de toutes les démarches liées aux actions ;
 - o Engager les procédures de commandes publiques permettant la réalisation des présentes actions, et signer tous les documents correspondants ;
 - o Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente prestation et à engager les dépenses correspondantes ;
 - o Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente action ;
 - o Prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget des exercices concernés, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 8/ Votants : 14 (dont 6 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 05.05.23
Et qu'elle a été affichée le 05.05.23



REÇU LE
05 MAI 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

